(Sections de la DDFiP de Charente Maritime)

DECLARATION LIMINAIRE
CTL du 14 décembre 2017

Rarement, voire jamais, un gouvernement n'avait exprimé un choix aussi clair entre « capital » et « travail ». Si les actionnaires peuvent se réjouir, l'immense majorité de la population ne peut que s'inquiéter.

Pour l'ensemble des Organisations syndicales, les ordonnances « Loi Travail » signées le 22 septembre et ratifiées à l'Assemblée Nationale, sont une déclinaison parfaite de ce libéralisme assumé, qui conduit à une précarisation généralisée des travailleurs de ce pays.

Évidemment l'action dévastatrice du gouvernement ne s'arrête pas au secteur privé, elle attaque de front la sphère publique par sa volonté de démanteler les services en supprimant les missions, les structures et les emplois.

La DGFiP est, dans ce tourbillon de régression sociale, singulièrement touchée, puisqu'elle absorbe à elle seule l'ensemble des suppressions de la fonction publique d'État pour 2018.

1 600 nouvelles suppressions, portant à près de 37 000 le nombre des suppressions d'emplois à la DGFiP depuis 2002. Les effectifs de ce que vous appelez, Monsieur Le Président, « notre belle et grande maison» ont littéralement fondu, charriant, avec ces trop nombreux départs, leur lot de dégradation des conditions d'exercice des missions, de restructurations et fermetures de services incessantes, de perte de sens au travail, d'apparition et de multiplication de Risques Psycho-sociaux…
Évidemment ces 1600 suppressions d'emplois pour 2018, qui se traduisent par 24 suppressions dans notre département, ne constituent qu'un chimérique « répit »! Le Directeur Général ne manque pas de le rappeler dans son message du 28 septembre « *l'année 2018* ***sera cependant une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes*** ». Efforts qui selon des sources avisées, verront disparaître, à la DGFiP entre 4 et 5 000 emplois par an sur le reste du quinquennat.

Pourtant tous les baromètres sociaux de la DGFiP mettent en exergue, cette situation catastrophique. Rappelons que le dernier en date de décembre 2016, établit que :

73 % des agents pensent que la DGFiP n'évolue pas dans le bon sens
78 % que l'administration ne les écoute pas,
71 % (+3) disent que l'attention portée aux conditions de travail est insuffisante.
57 % ne croient plus à l'allègement des tâches (53 % en juin 2015).

Tout est fait semble-t-il pour ignorer ce constat. Les attaques s'accentuent sur notre administration, ciblant tout à la fois nos garanties en tant qu'agents, nos droits en tant que représentants des personnels et nos missions en tant que fonctionnaires de l'administration fiscale.

Ainsi, par lettre du 26 septembre dernier, le Premier Ministre a envoyé aux membres du gouvernement son programme intitulé « Action Publique 2022 » dît Cap 22. En pratique, un comité composé de personnalités qualifiées, françaises ou étrangères, de chefs d'entreprises, de parlementaires, élus locaux et hauts fonctionnaires (on notera l'absence singulière des premiers concernés et de leurs représentants) sera chargé d'identifier les réformes structurelles et les économies significatives et durables sur l'ensemble du champ des administrations publiques.

Au programme de ce comité composé de farouches défenseurs du service public à la française : abandons, externalisations et privatisations de missions.

Tout est dit : les services publics à la française source de cohésion sociale, d'égalité entre les citoyens, de neutralité sont morts et enterrés sans autre forme de procès. Les Organisations Syndicales signataires mettront toutes leurs forces dans la bataille pour combattre ces attaques aboutissant au démantèlement des services publics et ses conséquences pour les citoyens et les agents.

La rigueur budgétaire confirmée ne s'arrête pas aux emplois, elle touche par ailleurs notre rémunération et nos règles de gestion.
Il faut bien sûr accompagner et faciliter le grande braderie de la DGFiP !

Mettre à mal notre administration ne suffit donc pas, il faut encore attaquer les agents au portefeuille et poursuivre les pertes sèches, qu'ils subissent depuis plusieurs années, en terme de pouvoir d'achat :
Plusieurs mesures iront dans ce sens :

- « Regel » du point d'indice (après la « large » augmentation de 1,2 % après 7 ans de glaciation) ;
- Ré-instauration de la journée de carence (qui ne sera pas compensée par l'employeur) ;
- Gel en 2018 de la grille PPCR
- Introduction du RIFSEEP
- Augmentation de la CSG avec un système de compensation que les fonctionnaires vont autofinancer.

Enfin provocation ultime, notre DG lance une attaque sans précédent contre les droits et garanties des personnels en matière d'affectation. Les fiches de travail fournies à nos représentants nationaux, lors du GT mutation d'octobre constituent une véritable déclaration de guerre !

- suppression de l'affectation nationale à la RAN mission/structure pour une affectation uniquement au département pour tous les agents A,B et C ;
- suppression du mouvement complémentaire pour les C ;
- blocage pendant 3 ans sur le poste de 1ère affectation.
- délai de séjour entre deux mutations qui passe d'un an à deux ans ; etc, etc...

Certaines propositions de fiches prendraient effet dès 2018, d'autres seraient mises en application les années suivantes. Pour nous, elles sont toutes inacceptables !

Rajoutons, la diminution drastique des plans de qualifications, la limitation à 5 essais pour l'ensemble des concours, l'absence de possibilité de présenter à la fois le concours interne et le concours externe...

Mais nous ne saurions terminer cette déclaration liminaire sans aborder l'extraordinaire mépris manifesté à l'encontre des représentants des personnels informés de la création subite et urgente de deux centres de contacts sur Angers et Amiens en septembre 2018. Information qui aurait été fournie par le DG lors du CTR emplois, alors que les documents de travail n'en portent aucune mention.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques, CGT, FO et CFDT de Charente Maritime ne peuvent que réitérer leur farouche opposition à ce type de structure qui sans répondre aux besoins élémentaires des usagers et contribuables offrent une bien piètre vision de l'exercice de nos missions dans ce qui ne constitue qu'un méga centre d'appel, sans aucune garantie s'agissant de l'implantation des emplois.

Et que dire de l'appel d'offre lancé le 4 décembre visant au « recrutement » d'un prestataire privé qui aura pour mission d'assurer l'assistance téléphonique des usagers dans le cadre du Prélèvement à la Source ?

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Président, qu'il ne nous est pas possible de participer à un CTL entérinant les 24 nouvelles suppressions d'emplois sur le département qui portent à 219 le nombre de postes supprimés depuis la fusion.